



**Arcachon
expansion**

TOURISME CONGRÈS ANIMATION CULTURE COMMERCE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOV

ID : 033-439504960-20221215-2022121510-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 15 décembre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, CAVOLI, MONS, URIOT, FANARA

Pouvoirs :

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mr Patrice BEUNARD
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mme Catherine CASSOT
Mr PUJOL a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DELEPAUX a donné POUVOIR à Mr Nicolas SOULIER

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, MARTINERIE, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

DELIBERATION N°2022121510 : PARTENARIAT CULTURE

Les statuts d'Arcachon Expansion prévoient que le conseil d'administration fixe les taux de redevances dus par les usagers.

Aussi il convient de déterminer le cout des différents partenariats et de fixer, d'ajuster ou de compléter notre grille tarifaire.

1. PARTENARIAT

PARTENARIAT CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'AQUITAINE EN PYRENNEES ATLANTIQUE MALANDAIN BALLET DE BIARRITZ

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

En tant que Centre Chorégraphique National participation financière de 10 000 € HT pour la programmation de spectacle de danse au théâtre l'Olympia

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. LUMMEAUX demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération
- AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 15 décembre 2022

Bernard LUMMEAUX
1er Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

